



Dossier suivi par: Service assurance  
maladie-maternité  
Tél. (+352) 247-86352

**Référence :** 843x535a3

**Objet :** **Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 65 du Code de la sécurité sociale ;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des salariés, de la Chambre des métiers, de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des fonctionnaires et employés publics ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Sécurité sociale et de Notre Ministre de la Santé, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

*Arrêtons :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1<sup>er</sup> « Médecine générale – Spécialités non chirurgicales », du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie, la section 1<sup>ère</sup> « Médecine générale », sous-section 2 « Injections », est modifiée comme suit :

1° La position 6) est supprimée.

2° La remarque sous la position 6) est supprimée.

3° L'actuelle position 7) devient la position 6) nouvelle.

4° La position 8) est supprimée.

5° Les actuelles positions 9) à 18) deviennent les positions 7) à 16) nouvelles.





**Art. 2.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 2 « Chirurgie », du même règlement, la section 2 « Chirurgie générale », est modifiée comme suit :

1° La sous-section 5 « Vaisseaux » est supprimée.

2° L'actuelle sous-section 6 « Nerfs » devienne la nouvelle sous-section 5.

**Art. 3.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 2 « Chirurgie », du même règlement, est ajoutée une nouvelle section 9 ayant la teneur suivante :

### « Section 9 - Chirurgie vasculaire »

#### *Sous-section 1 - Actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire*

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Biopsie de l'artère temporale, par abord direct	HGA11	36,03
2)	Mesure de la pression partielle transcutanée statique et dynamique (en mmHg), réalisée au minimum à 3 niveaux corporels différents à l'aide d'une électrode polarographique, sous contrôle médical, d'une durée minimale de 30 minutes - CAC	HKQ12	11,52

#### **REMARQUE :**

1) La position 2) doit être prestée dans un hôpital.

#### *Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les artères*

a) Exérèses

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement d'une tumeur glomique carotidienne, avec conservation ou reconstruction de l'axe carotidien, par toutes voies d'abord	HSQ11	288,24
2)	Résection d'un kyste adventiciel (poplité), par abord direct	HSA25	313,81

b) Anévrissectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Anévrissectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de continuité des vaisseaux à destinée cérébrale, par toutes	HSQ12	288,24



	voies d'abord		
2)	Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres supérieurs, par toutes voies d'abord	HSQ13	298,12
3)	Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte thoracique descendante, sans mise en place d'une circulation extracorporelle, par toutes voies d'abord	HSQ14	720,62
4)	Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte abdominale, par toutes voies d'abord	HSQ15	360,31
5)	Anévrismectomie ou résection artérielle ou thromboendartériectomie, avec rétablissement de continuité des artères viscérales, par laparotomie	HSQ16	360,31
6)	Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres inférieurs, par toutes voies d'abord	HSQ17	329,49

c) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage du carrefour aortique et d'une ou de deux artères iliaques avec interposition d'un greffon veineux ou artériel autologue, y compris la préparation du greffon, par toutes voies d'abord	HSQ18	424,65
2)	Pontage du carrefour aortique et d'une ou deux artères iliaques avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord	HSQ19	356,17
3)	Pontage du carrefour aortique incluant une ou deux artères fémorales avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord	HSQ21	396,34
4)	Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'un greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par laparotomie	HSA26	293,05
5)	Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'une prothèse, par laparotomie	HSA27	293,05
6)	Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition de greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par abord direct	HSA28	355,51
7)	Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition d'une prothèse, par toutes voies d'abord	HSQ22	331,48
8)	Pontage axillofémoral ou bifémoral, par abord direct	HSA29	384,34
9)	Pontage distal sur une artère du pied, par abord direct	HSA31	362,71
10)	Ablation d'une prothèse infectée des artères précérébrales, par toutes voies d'abord	HSQ23	235,41
11)	Ablation d'une prothèse infectée du carrefour aortique sous-rénal, par toutes voies d'abord	HSQ24	362,71
12)	Ablation d'une prothèse infectée d'artères périphériques, par	HSQ25	228,20



	toutes voies d'abord		
--	----------------------	--	--

d) Thrombectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thrombectomie du carrefour aortique et des artères viscérales, par laparotomie	HSA32	269,04
2)	Thrombectomie du carrefour aortique et des artères iliaques, par abord inguino-fémoral uni ou bi-latéral	HSA33	204,17

e) Thromboendartériectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ26	288,24
2)	Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ27	374,72
3)	Thromboendartériectomie d'une artère des membres, par toutes voies d'abord	HSQ28	313,81

*Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les veines*

a) Chirurgie des varices

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Injections sclérosantes, pour varices sous-cutanées avec pansement compressif, par séance	HTF11	16,80
2)	Injections sclérosantes des troncs saphéniens et/ou des grosses collatérales avec pansement compressif, contrôle échographique éventuel compris, par séance	HTF12	8,64
3)	Néocrossectomie de la saphène et phlébectomies homolatérales, par abord direct	HTA11	76,87
4)	Extraction totale unilatérale de la grande veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA12	91,27
5)	Extraction totale unilatérale de la petite veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA13	76,87
6)	Extirpation complète des varices de la jambe et du pied, par abord direct	HTA14	70,60



b) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage de la veine cave avec tout type de matériel, par laparotomie	HTA15	355,51
2)	Pontage de la veine cave inférieure au cours d'une exérèse de tumeur, par toutes voies d'abord	HTA16	355,51
3)	Pontage d'une veine iliaque avec tout type de matériel, par abord direct	HTA17	293,05
4)	Pontage d'une veine périphérique avec tout type de matériel, par abord direct	HTA18	293,05

*Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux*

a) Sutures vasculaires

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Suture ou ligature des vaisseaux principaux du cou et de la tête, par toutes voies d'abord, acte isolé	HUQ11	36,03
2)	Suture ou ligature des vaisseaux principaux des membres, par toutes voies d'abord, acte isolé	HUQ12	17,88

b) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de greffon veineux ou artériel autologue, y compris la préparation du greffon, par voie cervicale ou thoracique	HUA11	313,81
2)	Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de prothèse(s), par voie cervicale ou thoracique	HUA12	293,05
3)	Pontage séquentiel sur des vaisseaux de la jambe, par abord direct	HUA13	362,71

c) Thrombectomies ou embolectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thrombectomie d'un vaisseau périphérique, par abord direct	HUA14	180,17
2)	Embolectomie d'un vaisseau des membres, par abord direct	HUA15	72,09



d) Autres actes sur les vaisseaux

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement d'une artère ou d'une veine poplitée piégée, par abord direct	HUA16	313,81
2)	Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT	HUB11	70,58
3)	Mise en place d'un accès vasculaire d'hémodialyse externe (cathéter ou système extra-anatomique), par ponction percutanée	HUA17	72,09
4)	Superficialisation d'un segment veineux d'une fistule artérioveineuse, par abord direct	HUQ13	194,57
5)	Création, ablation ou reprise chirurgicale d'une fistule artérioveineuse pour accès vasculaire, par abord direct	HUQ14	194,57

»

**Art. 4.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 8 « Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie », du même règlement, la section 5 « Radiologie interventionnelle », est modifiée comme suit :

1° Les sous-sections 1 à 7 sont supprimées.

2° Sont ajoutées trois nouvelles sous-sections ayant la teneur suivante :

« Sous-section 1<sup>ère</sup> - Actes thérapeutiques sur les artères

a) Angioplasties

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ29	127,44
2)	Angioplastie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ31	165,67
3)	Angioplastie d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ32	107,83
4)	Angioplastie de l'aorte, par voie percutanée	HSQ33	127,44
5)	Angioplastie d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ34	127,44
6)	Angioplastie bifurquée du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ35	107,83



7)	Angioplastie d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ36	127,44
8)	Angioplastie d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ37	107,83

b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ38	191,14
2)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ39	248,51
3)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ41	161,74
4)	Angioplastie et endoprothèse de l'aorte, par voie percutanée	HSQ42	191,14
5)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ43	191,14
6)	Angioplastie et endoprothèse bifurquée du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ44	284,29
7)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ45	191,14
8)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ46	161,74

c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ47	230,35
2)	Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ48	299,47
3)	Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ49	215,65
4)	Recanalisation de l'aorte, par voie percutanée	HSQ51	215,65
5)	Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ52	191,14
6)	Recanalisation du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ53	215,65
7)	Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ54	161,74
8)	Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ55	215,65



d) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ56	200,95
2)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée	HSQ57	268,58
3)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée	HSQ58	268,58
4)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée	HSQ59	480,42
5)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée	HSQ61	816,72
6)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée	HSQ62	552,48
7)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ63	200,95

*Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les veines*

a) Angioplasties

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTQ11	107,83
2)	Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée	HTQ12	107,83
3)	Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ13	108,08
4)	Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ14	107,83

b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTQ15	162,22
2)	Angioplastie et endoprothèse de la veine cave, par voie	HTQ16	161,74



	percutanée		
3)	Angioplastie et endoprothèse d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ17	162,47
4)	Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ18	162,22

c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Recanalisation d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTQ19	215,65
2)	Recanalisation de la veine cave, par voie percutanée	HTQ21	177,90
3)	Recanalisation d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ22	215,65
4)	Recanalisation d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ23	215,65

d) Autres traitements endovasculaires

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Extraction d'un corps étranger intravasculaire, par toutes voies d'abord	HTQ24	48,04
2)	Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise, par voie percutanée	HTQ25	215,65
3)	Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave inférieure, par voie percutanée	HTQ26	93,12
4)	Traitement endovasculaire unilatéral de la grande veine saphène, avec guidage échographique peropératoire et phlébectomie, par voie percutanée	HTF13	91,27
5)	Traitement endovasculaire unilatéral de la petite veine saphène et phlébectomie, par voie percutanée	HTF14	76,87

### *Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux*

a) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils

Position	Libellé	Code	Coeff.
----------	---------	------	--------



1)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur, par voie percutanée	HUQ15	186,25
2)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre inférieur, par voie percutanée	HUQ16	186,25

b) Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ17	118,62

c) Embolisation d'un vaisseau pour anévrisme ou autre malformation vasculaire ou pour traumatisme

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Embolisation d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ18	127,44

»

3° Les actuelles sous-sections 8 à 10 deviennent les sous-sections 4 à 6 nouvelles.

4° Les remarques 1) à 4) sont modifiées comme suit :

« **REMARQUES :**

1) Les coefficients des actes comprennent l'anesthésie locale, la ponction respectivement le cathétérisme et l'imagerie des régions traitées.

2) Les positions des sous-sections 1 à 3 sont cumulables (en appliquant l'article 9 alinéa 1er), si elles portent sur des lésions distinctes situées sur des artères différentes, selon la nomenclature anatomique conventionnelle.

3) En cas de thrombolyse (sous-section 3, b)), une angiographie de contrôle peut être mise en compte si ce contrôle est effectué au minimum 12 heures après la thrombolyse et au plus tard dans les 72 heures. Ce contrôle angiographique ne peut être mis en compte qu'une fois par jour.

Par dérogation à l'article 9, alinéa final, l'accord du contrôle médical n'est pas requis sous ces conditions.



4) Par dérogation à l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup>, en cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5, sous-sections 1 à 3) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie vasculaire (chapitre 2, section 9), les deux actes peuvent être cumulés à plein tarif entre eux. Le cas échéant, le troisième acte est facturé à cinquante pour cent. Les actes suivant le troisième acte ne donnent pas lieu à honoraires. »

5° Sont ajoutées deux nouvelles remarques ayant la teneur suivante :

« 5) En cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie biliaire (chapitre 2, section 6, sous-section 6), le cumul des tarifs pour un même médecin n'est pas possible dans la même séance.

6) Les codes de radiologie interventionnelle prévus aux sous-sections 1 à 3 ne sont pas cumulables dans une même séance avec les codes HGA11, HKQ12, HSA25, HSQ11, HSQ12, HSQ23 à HSQ25, HSQ26, HSQ27, HTA11 à HTA16, HTF11, HTF12, HUA11, HUA12, HUA16, HUQ11, HUQ12, HUQ14. »

**Art. 5.** Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit celui de sa publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** Notre ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions et Notre ministre ayant la Santé dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.



## Exposé des motifs et commentaire d'articles

L'adaptation de la sous-section 5 « Vaisseaux » de la section 2 « Chirurgie générale » du chapitre 2 « Chirurgie » et de la section 5 « Radiologie interventionnelle » du chapitre 8 « Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie » de la deuxième partie « Actes techniques » de la nomenclature des actes et services des médecins s'impose afin de mieux décrire la pratique chirurgicale actuelle et de permettre une tarification qui reflète effectivement les prestations réalisées.

L'introduction de nouveaux actes doit accompagner l'évolution des techniques et des pratiques « en mettant l'accent sur le respect des derniers standards et acquis scientifiques, la prise en compte des facteurs temps, difficulté intellectuelle et/ou technique, risque et pénibilité et des orientations en matière de services de santé publique, de permanence et de garde, et aussi dans l'optique de maintenir l'attractivité de l'exercice hospitalier et extrahospitalier de la médecine », tel que cela a été exprimé au sein du chapitre « Santé » de l'accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Certains actes techniques de chirurgie vasculaire réalisés actuellement ne sont pas repris dans la nomenclature. Une révision intégrale était donc nécessaire.



### Texte coordonné<sup>1</sup>

Tableau des actes et services tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement grand-ducal

#### DEUXIÈME PARTIE : ACTES TECHNIQUES

##### Chapitre 1<sup>er</sup> – Médecine générale – Spécialités non chirurgicales

Section 1<sup>ère</sup> - Médecine générale

[...]

*Sous-section 2 - Injections*

#### **REMARQUE:**

Mises en compte au maximum une fois par jour.

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Mise en place d'une voie veineuse centrale (veine sous-clavière, jugulaire ou fémorale), perfusion ou transfusion comprise	1M21	9,33
2)	Dénudation d'une veine ou mise en place d'une voie veineuse centrale chez un enfant de moins de 3 ans, perfusion ou transfusion comprise	1M22	18,08
3)	Cathétérisme d'une artère chez l'enfant, perfusion ou transfusion comprise	1M23	27,88
4)	Prise de sang ou injection intraveineuse chez l'enfant de moins de 12 mois - CAC	1M24	2,10
5)	Injection intra-artérielle	1M25	6,50
<del>6)</del>	<del>Injections sclérosantes des troncs saphéniens et/ou des grosses collatérales avec pansement compressif; contrôle échographique éventuel compris; par séance</del>	<del>1M26</del>	<del>8,44</del>

#### **REMARQUE :**

~~Cette position ne concerne pas les varices isolées ni les varicosités (télangiectasies)~~

<del>6)-7)</del>	<del>Injection intraveineuse pour épreuve fonctionnelle dans un laboratoire d'analyses médicales et de biologie clinique</del>	<del>1M28</del>	<del>4,11</del>
------------------	--	-----------------	-----------------

<sup>1</sup> Le texte coordonné reprend uniquement les actes qui ont été modifiés. Une version coordonnée au 19.05.2023 de la nomenclature des actes et services des médecins est publiée sur le site de la Caisse nationale de santé.



<del>8)</del>	<del>Injections sclérosantes d'une ou des crosses saphènes et/ou de veines perforantes sous contrôle échographique (non cumulable à 1M26)</del>	<del>1M29</del>	<del>14,56</del>
<del>7) 9)</del>	Location d'appareil	1M29x	5,04
<del>8) 10)</del>	Perfusion intraveineuse d'au moins 10 ml, en milieu extra-hospitalier; prise en charge pour réhydratation, alimentation parentérale ou apport de médicaments à indication majeure	1M31	5,26
<del>9) 11)</del>	Perfusion intraveineuse, en milieu extra-hospitalier; prise en charge pour réhydratation, alimentation parentérale ou apport de médicaments à indication majeure, pour enfants de moins de 7 ans	1M32	6,41
<del>10) 12)</del>	Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang, y compris les contrôles avant et pendant la transfusion, en milieu extra-hospitalier	1M33	5,26
<del>11) 13)</del>	Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang, y compris les contrôles avant et pendant la transfusion, pour enfant de moins de 7 ans en milieu extra-hospitalier	1M34	6,41
<del>12) 14)</del>	Exsanguino-transfusion chez l'adulte ou l'enfant	1M35	87,14
<del>13) 15)</del>	Exsanguino-transfusion chez le nouveau-né	1M36	67,29
<del>14) 16)</del>	Mise en place par voie percutanée d'un cathéter veineux central avec contrôle radiologique et implantation d'un port sous-cutané pour injections répétées pour chimiothérapie ou analgésie ( non cumulable avec 1M21 ou 1M22 )	1M37	63,08
<del>15) 17)</del>	Mise en place ou changement d'un cathéter veineux central avec contrôle radiologique et raccordement à un port sous-cutané ( non cumulable avec 1M21 ou 1M22 )	1M38	25,30
<del>16) 18)</del>	Mise en place ou changement d'un port sous-cutané avec contrôle radiologique	1M39	37,78

## Chapitre 2 – Chirurgie

[...]

### Section 2 – Chirurgie générale

[...]



*Sous-section 5 – Vaisseaux*

**REMARQUE :**

Les positions de cette sous-section ne s'appliquent qu'à la chirurgie vasculaire par abord direct, à l'exclusion des interventions sous imagerie avec abord par ponction.

<b>Position</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Coefficient</b>
1)	<del>Ligature ou dénudation avec cathétérisme des vaisseaux principaux des membres, opération isolée</del>	2F21	17,45
2)	<del>Ligature des vaisseaux principaux du cou, du bassin ou de la fesse; opération isolée</del>	2F22	35,15
3)	<del>Ligature des vaisseaux principaux de la tête, du thorax ou de l'abdomen; opération isolée</del>	2F23	35,15
4)	<del>Ligature de la veine cave</del>	2F24	91,10
5)	<del>Artériectomie des vaisseaux principaux des membres</del>	2F25	50,70
6)	<del>Artériectomie des vaisseaux principaux du cou, du bassin ou de la fesse</del>	2F26	50,70
7)	<del>Artériectomie des vaisseaux principaux de la tête, du thorax ou de l'abdomen</del>	2F27	50,70
8)	<del>Suture vasculaire, opération isolée</del>	2F28	70,35
9)	<del>Anévrysmectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de la continuité, des troncs supraaortiques</del>	2F31	273,45
10)	<del>Anévrysmectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de la continuité, de l'aorte abdominale ou des artères abdominales</del>	2F32	273,45
11)	<del>Anévrysmectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de la continuité, des artères des membres</del>	2F33	182,30
12)	<del>Thrombo-endarterectomie des troncs supraaortiques</del>	2F35	182,30
13)	<del>Thrombo-endarterectomie du carrefour aortique ou des artères abdominales</del>	2F36	182,30
14)	<del>Thrombo-endarterectomie des artères des membres</del>	2F37	182,30
15)	<del>Embolectomie du carrefour aortique et des artères abdominales</del>	2F41	70,35
16)	<del>Embolectomie des artères des membres</del>	2F42	70,35
17)	<del>Pontage par greffe veineuse des troncs supra-aortiques</del>	2F43	306,20



18)	Pontage par greffe veineuse des artères des membres	2F44	306,20
19)	Pontage par prothèse des troncs supra-aortiques	2F45	273,45
20)	Pontage par prothèse du carrefour aortique	2F46	364,60
21)	Pontage par prothèse des artères abdominales	2F47	273,45
22)	Pontage par prothèse des artères des membres	2F48	306,20
23)	Extirpation d'un paquet de varices	2F61	18,35
24)	Extirpation complète des varices de la jambe et du pied	2F62	50,70
25)	Extirpation complète des varices de la jambe et de la cuisse, y compris la crosse de la saphène	2F63	65,55
26)	Résection de la crosse de la saphène interne et de ses affluents	2F64	50,70
27)	Anastomose porto-cave	2F65	182,30
28)	Pose d'un filtre cave ou d'un clip	2F66	95,10
29)	Thrombectomie veineuse du bassin et des membres	2F67	70,35
30)	Shunt externe pour hémodialyse	2F71	70,35
31)	Shunt interne pour hémodialyse	2F72	182,30

#### *Sous-section 6 5 – Nerfs*

[...]

### **Section 9 – Chirurgie vasculaire**

#### ***Sous-section 1 - Actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire***

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Biopsie de l'artère temporale, par abord direct	HGA11	36,03
2)	Mesure de la pression partielle transcutanée statique et dynamique (en mmHg), réalisée au minimum à 3 niveaux corporels différents à l'aide d'une électrode polarographique, sous contrôle médical, d'une durée minimale de 30 minutes - CAC	HKQ12	11,52

#### **REMARQUE :**

1) La position 2) doit être prestée dans un hôpital.

#### ***Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les artères***



#### a) Exérèses

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement d'une tumeur glomique carotidienne, avec conservation ou reconstruction de l'axe carotidien, par toutes voies d'abord	HSQ11	288,24
2)	Résection d'un kyste adventiciel (poplité), par abord direct	HSA25	313,81

#### b) Anévrismectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Anévrismectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de continuité des vaisseaux à destinée cérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ12	288,24
2)	Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres supérieurs, par toutes voies d'abord	HSQ13	298,12
3)	Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte thoracique descendante, sans mise en place d'une circulation extracorporelle, par toutes voies d'abord	HSQ14	720,62
4)	Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte abdominale, par toutes voies d'abord	HSQ15	360,31
5)	Anévrismectomie ou résection artérielle ou thromboendartériectomie, avec rétablissement de continuité des artères viscérales, par laparotomie	HSQ16	360,31
6)	Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres inférieurs, par toutes voies d'abord	HSQ17	329,49

#### c) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage du carrefour aortique et d'une ou de deux artères iliaques avec interposition d'un greffon veineux ou artériel autologue, y compris la préparation du greffon, par toutes voies d'abord	HSQ18	424,65
2)	Pontage du carrefour aortique et d'une ou deux artères iliaques avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord	HSQ19	356,17
3)	Pontage du carrefour aortique incluant une ou deux artères fémorales avec interposition de prothèse(s), par toutes voies	HSQ21	396,34



	<b>d'abord</b>		
4)	Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'un greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par laparotomie	HSA26	293,05
5)	Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'une prothèse, par laparotomie	HSA27	293,05
6)	Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition de greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par abord direct	HSA28	355,51
7)	Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition d'une prothèse, par toutes voies d'abord	HSQ22	331,48
8)	Pontage axillofémoral ou bifémoral, par abord direct	HSA29	384,34
9)	Pontage distal sur une artère du pied, par abord direct	HSA31	362,71
10)	Ablation d'une prothèse infectée des artères précérébrales, par toutes voies d'abord	HSQ23	235,41
11)	Ablation d'une prothèse infectée du carrefour aortique sous-rénal, par toutes voies d'abord	HSQ24	362,71
12)	Ablation d'une prothèse infectée d'artères périphériques, par toutes voies d'abord	HSQ25	228,20

#### d) Thrombectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thrombectomie du carrefour aortique et des artères viscérales, par laparotomie	HSA32	269,04
2)	Thrombectomie du carrefour aortique et des artères iliaques, par abord inguino-fémoral uni ou bi-latéral	HSA33	204,17

#### e) Thromboendartériectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ26	288,24
2)	Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ27	374,72
3)	Thromboendartériectomie d'une artère des membres, par toutes voies d'abord	HSQ28	313,81

### *Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les veines*

#### a) Chirurgie des varices

Position	Libellé	Code	Coeff.
----------	---------	------	--------



1)	Injections sclérosantes, pour varices sous-cutanées avec pansement compressif, par séance	HTF11	16,80
2)	Injections sclérosantes des troncs saphéniens et/ou des grosses collatérales avec pansement compressif, contrôle échographique éventuel compris, par séance	HTF12	8,64
3)	Néocrossectomie de la saphène et phlébectomies homolatérales, par abord direct	HTA11	76,87
4)	Extraction totale unilatérale de la grande veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA12	91,27
5)	Extraction totale unilatérale de la petite veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA13	76,87
6)	Extirpation complète des varices de la jambe et du pied, par abord direct	HTA14	70,60

#### b) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage de la veine cave avec tout type de matériel, par laparotomie	HTA15	355,51
2)	Pontage de la veine cave inférieure au cours d'une exérèse de tumeur, par toutes voies d'abord	HTA16	355,51
3)	Pontage d'une veine iliaque avec tout type de matériel, par abord direct	HTA17	293,05
4)	Pontage d'une veine périphérique avec tout type de matériel, par abord direct	HTA18	293,05

#### *Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux*

##### a) Sutures vasculaires

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Suture ou ligature des vaisseaux principaux du cou et de la tête, par toutes voies d'abord, acte isolé	HUQ11	36,03
2)	Suture ou ligature des vaisseaux principaux des membres, par toutes voies d'abord, acte isolé	HUQ12	17,88

##### b) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de greffon veineux ou artériel autologue, y compris la	HUA11	313,81



	<b>préparation du greffon, par voie cervicale ou thoracique</b>		
<b>2)</b>	<b>Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de prothèse(s), par voie cervicale ou thoracique</b>	<b>HUA12</b>	<b>293,05</b>
<b>3)</b>	<b>Pontage séquentiel sur des vaisseaux de la jambe, par abord direct</b>	<b>HUA13</b>	<b>362,71</b>

#### **c) Thrombectomies ou embolectomies**

<b>Position</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Coeff.</b>
<b>1)</b>	<b>Thrombectomie d'un vaisseau périphérique, par abord direct</b>	<b>HUA14</b>	<b>180,17</b>
<b>2)</b>	<b>Embolectomie d'un vaisseau des membres, par abord direct</b>	<b>HUA15</b>	<b>72,09</b>

#### **d) Autres actes sur les vaisseaux**

<b>Position</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Coeff.</b>
<b>1)</b>	<b>Traitement d'une artère ou d'une veine poplitée piégée, par abord direct</b>	<b>HUA16</b>	<b>313,81</b>
<b>2)</b>	<b>Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT</b>	<b>HUB11</b>	<b>70,58</b>
<b>3)</b>	<b>Mise en place d'un accès vasculaire d'hémodialyse externe (cathéter ou système extra-anatomique), par ponction percutanée</b>	<b>HUA17</b>	<b>72,09</b>
<b>4)</b>	<b>Superficialisation d'un segment veineux d'une fistule artérioveineuse, par abord direct</b>	<b>HUQ13</b>	<b>194,57</b>
<b>5)</b>	<b>Création, ablation ou reprise chirurgicale d'une fistule artérioveineuse pour accès vasculaire, par abord direct</b>	<b>HUQ14</b>	<b>194,57</b>

[...]

### **Chapitre 8 – Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie**

[...]

#### **Section 5 – Radiologie interventionnelle**

(Interventions percutanées sous contrôle d'imagerie médicale)

#### **REMARQUES:**

1) Les coefficients des actes comprennent l'anesthésie locale, la ponction respectivement le cathétérisme et l'imagerie des la régions traitées.



2) Les positions des sous-sections 1 à ~~3~~ **7** sont cumulables (en appliquant l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup>), si elles portent sur des lésions distinctes situées sur des artères différentes, **selon la nomenclature anatomique conventionnelle.**

3) En cas de thrombolyse (sous-section ~~3, b)5~~), une angiographie de contrôle peut être mise en compte si ce contrôle est effectué au moins ~~12~~ **deux** heures après la **thrombolyse et au plus tard dans les 72 heures** ~~fin de la première séance~~. Ce contrôle angiographique ne peut être mis en compte ~~que deux~~ **qu'une** fois par jour.

Par dérogation à l'article 9, alinéa final, l'accord du contrôle médical n'est pas requis sous ces conditions.

4) **Par dérogation à l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup>, En cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5, sous-sections 1<sup>ère</sup> à 3) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie vasculaire (chapitre 2, section 9~~section 2, sous-section 5~~), ou biliaire (chapitre 2, section 6, sous-section 6), le cumul des tarifs pour un même médecin n'est pas possible dans la même séance les deux actes peuvent être cumulés à plein tarif entre eux. Le cas échéant, le troisième acte est facturé à cinquante pour cent. Les actes suivant le troisième acte ne donnent pas lieu à honoraires.**

5) En cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie biliaire (chapitre 2, section 6, sous-section 6), le cumul des tarifs pour un même médecin n'est pas possible dans la même séance.

6) Les codes de radiologie interventionnelle prévus aux sous-sections 1 à 3 ne sont pas cumulables dans une même séance avec les codes HGA11, HKQ12, HSA25, HSQ11, HSQ12, HSQ23 à HSQ25, HSQ26, HSQ27, HTA11 à HTA16, HTF11, HTF12, HUA11, HUA12, HUA16, HUQ11, HUQ12, HUQ14. »

~~Sous-section 1<sup>ère</sup> — Angioplastie pour sténose~~

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	<del>Angioplastie pour sténose d'un vaisseau du cou</del>	<del>8P11</del>	<del>124,35</del>
2)	<del>Angioplastie pour sténose d'une artère du membre supérieur</del>	<del>8P12</del>	<del>105,22</del>
3)	<del>Angioplastie pour sténose de l'aorte</del>	<del>8P13</del>	<del>124,35</del>
4)	<del>Angioplastie pour sténose d'une artère viscérale</del>	<del>8P14</del>	<del>124,35</del>
5)	<del>Angioplastie pour sténose de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée</del>	<del>8P15</del>	<del>105,22</del>
6)	<del>Angioplastie pour sténose d'une artère infrapoplitée</del>	<del>8P16</del>	<del>124,35</del>

~~Sous-section 2 — Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie~~



Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale</del>	8P21	186,52
2)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère du membre supérieur</del>	8P22	157,82
3)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose de l'aorte</del>	8P23	186,52
4)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère viscérale</del>	8P24	186,52
5)	<del>Angioplastie et endoprothèse bifurquée pour sténose du carrefour aorto-iliaque</del>	8P25	277,39
6)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée</del>	8P26	157,82
7)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère infrapoplitée</del>	8P27	186,52
8)	<del>Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une veine profonde</del>	8P29	157,82

*Sous-section 3 – Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse*

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	<del>Recanalisation pour obstruction d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale</del>	8P31	224,78
2)	<del>Recanalisation pour obstruction d'un vaisseau du membre supérieur</del>	8P32	210,43
3)	<del>Recanalisation pour obstruction de l'aorte</del>	8P33	186,52
4)	<del>Recanalisation pour obstruction d'une artère viscérale</del>	8P34	186,52
5)	<del>Recanalisation pour obstruction de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée</del>	8P35	210,43
6)	<del>Recanalisation pour obstruction d'une artère infrapoplitée</del>	8P36	157,82
7)	<del>Recanalisation pour obstruction d'une veine profonde</del>	8P39	157,82

*Sous-section 4 – Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils*

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	<del>Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale</del>	8P41	196,08



2)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur	8P42	181,74
3)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte	8P43	262,08
4)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme aortique sous-rénal	8P44	349,12
5)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale	8P45	196,08
6)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P46	181,74
7)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère infrapoplitée	8P47	181,74

*Sous-section 5 — Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire*

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau du cou	8P51	105,22
2)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau du membre supérieur	8P52	105,22
3)	Thromboaspiration au niveau de l'aorte	8P53	105,22
4)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'une artère viscérale	8P54	105,22
5)	Thromboaspiration ou thrombolyse de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P55	105,22
6)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'une artère infrapoplitée	8P56	105,22
7)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine profonde	8P59	105,22

*Sous-section 6 — Embolisation d'un vaisseau pour anévrisme ou autre malformation vasculaire ou pour traumatisme*

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Embolisation d'un vaisseau du cou ou de la face	8P61	124,35
2)	Embolisation d'une artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P63	124,35
3)	Embolisation d'une artère infrapoplitée	8P64	124,35
4)	Embolisation d'un vaisseau médullaire	8P68	210,43
5)	Embolisation d'une artère ou d'une veine viscérale	8P69	124,35



*Sous-section 7 – Autres traitements endovasculaires*

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Embolisation d'un vaisseau pour tumeur	8P71	95,65
2)	Extraction d'un corps étranger intravasculaire	8P72	52,61
3)	<del>Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise</del>	8P73	210,43
4)	<del>Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave</del>	8P74	90,87
5)	<del>Prises de pression intravasculaire et/ou échographie endovasculaire au cours d'une intervention endovasculaire – CAT (non cumulable avec 8P79)</del>	8P78	14,35
6)	<del>Angioscopie intravasculaire au cours d'une intervention endovasculaire – CAT</del>	8P79	23,91

*Sous-section 1<sup>ère</sup> - Actes thérapeutiques sur les artères*

**a) Angioplasties**

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ29	127,44
2)	Angioplastie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ31	165,67
3)	Angioplastie d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ32	107,83
4)	Angioplastie de l'aorte, par voie percutanée	HSQ33	127,44
5)	Angioplastie d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ34	127,44
6)	Angioplastie bifurquée du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ35	107,83
7)	Angioplastie d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ36	127,44
8)	Angioplastie d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ37	107,83

**b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie**

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ38	191,14
2)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ39	248,51
3)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du	HSQ41	161,74



	Libellé	Code	Coeff.
	<b>membre supérieur, par voie percutanée</b>		
4)	Angioplastie et endoprothèse de l'aorte, par voie percutanée	HSQ42	191,14
5)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ43	191,14
6)	Angioplastie et endoprothèse bifurquée du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ44	284,29
7)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ45	191,14
8)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ46	161,74

**c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse**

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ47	230,35
2)	Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ48	299,47
3)	Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ49	215,65
4)	Recanalisation de l'aorte, par voie percutanée	HSQ51	215,65
5)	Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ52	191,14
6)	Recanalisation du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ53	215,65
7)	Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ54	161,74
8)	Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ55	215,65

**d) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils**

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ56	200,95
2)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée	HSQ57	268,58
3)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée	HSQ58	268,58
4)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée	HSQ59	480,42
5)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée	HSQ61	816,72
6)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un	HSQ62	552,48



	<b>anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée</b>		
<b>7)</b>	<b>Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée</b>	<b>HSQ63</b>	<b>200,95</b>

### *Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les veines*

#### **a) Angioplasties**

<b>Position</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Coeff.</b>
<b>1)</b>	<b>Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée</b>	<b>HTQ11</b>	<b>107,83</b>
<b>2)</b>	<b>Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée</b>	<b>HTQ12</b>	<b>107,83</b>
<b>3)</b>	<b>Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée</b>	<b>HTQ13</b>	<b>108,08</b>
<b>4)</b>	<b>Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée</b>	<b>HTQ14</b>	<b>107,83</b>

#### **b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie**

<b>Position</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Coeff.</b>
<b>1)</b>	<b>Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée</b>	<b>HTQ15</b>	<b>162,22</b>
<b>2)</b>	<b>Angioplastie et endoprothèse de la veine cave, par voie percutanée</b>	<b>HTQ16</b>	<b>161,74</b>
<b>3)</b>	<b>Angioplastie et endoprothèse d'une veine iliaque, par voie percutanée</b>	<b>HTQ17</b>	<b>162,47</b>
<b>4)</b>	<b>Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée</b>	<b>HTQ18</b>	<b>162,22</b>

#### **c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse**

<b>Position</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Coeff.</b>
<b>1)</b>	<b>Recanalisation d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée</b>	<b>HTQ19</b>	<b>215,65</b>
<b>2)</b>	<b>Recanalisation de la veine cave, par voie percutanée</b>	<b>HTQ21</b>	<b>177,90</b>
<b>3)</b>	<b>Recanalisation d'une veine iliaque, par voie percutanée</b>	<b>HTQ22</b>	<b>215,65</b>
<b>4)</b>	<b>Recanalisation d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée</b>	<b>HTQ23</b>	<b>215,65</b>

#### **d) Autres traitements endovasculaires**



Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Extraction d'un corps étranger intravasculaire, par toutes voies d'abord	HTQ24	48,04
2)	Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise, par voie percutanée	HTQ25	215,65
3)	Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave inférieure, par voie percutanée	HTQ26	93,12
4)	Traitement endovasculaire unilatéral de la grande veine saphène, avec guidage échographique peropératoire et phlébectomie, par voie percutanée	HTF13	91,27
5)	Traitement endovasculaire unilatéral de la petite veine saphène et phlébectomie, par voie percutanée	HTF14	76,87

*Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux*

a) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur, par voie percutanée	HUQ15	186,25
2)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre inférieur, par voie percutanée	HUQ16	186,25

b) Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ17	118,62

c) Embolisation d'un vaisseau pour anévrisme ou autre malformation vasculaire ou pour traumatisme

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Embolisation d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ18	127,44

*Sous-section 4 8 - Interventions percutanées sur les voies biliaires*

[...]

*Sous-section 5 9- Intervention percutanée dans le domaine ostéoarticulaire*

[...]



*Sous-section **6 10** - Autres interventions*

[...]



**Référence :** 843x65ee8

**Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal  
modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et  
services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**

---

**Fiche financière**

La proposition d'adaptation de la nomenclature des actes et services des médecins résulte en une augmentation prévisionnelle des dépenses de 96.186,03 €, soit 3,8%.

Pour information, les dépenses actuelles de la chirurgie vasculaire s'élèvent à 2.562.001,54 €\*.

*\* Valeur de la lettre clé = 4,7092 €, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023.*



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale

Commission de nomenclature - secrétariat

Ministère de la Sécurité sociale

Entrée le 11/05/2023

Référence no \_\_\_\_\_

Responsable MSS DWR/LGE

Pour: info  examen/avis

autre \_\_\_\_\_

Luxembourg, le \_\_\_\_\_

Ministère de la Sécurité sociale

Monsieur le Ministre Claude Haagen

26, rue Ste. Zithe

L.- 2936 Luxembourg

Luxembourg, le 11 mai 2023

Référence : 870x7fe33

Objet : Recommandation circonstanciée – refonte de la nomenclature de la chirurgie vasculaire

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie prévue à l'article 65 du Code de la sécurité sociale, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une recommandation circonstanciée votée lors de la réunion en composition « MEDHOSP » du 3 mai 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour la Commission de nomenclature

Dr Birgit VOLKMANN

Madame la Présidente de la Commission de nomenclature

Digitally signed by  
Birgit Volkmann  
Date: 2023.05.11  
07:31:14 +02'00'





**Projet de recommandation circonstanciée concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 2 « Chirurgie », section 2 « Chirurgie générale » du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie, la sous-section 5 « Vaisseaux » est supprimée.

L'actuelle sous-section 6 « Nerfs » prend la numérotation 5.

**Art. 2.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1 « Médecine générale – Spécialités non chirurgicales », section 1 « Médecine générale », la sous-section 2 « Injections » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) La position 6) est supprimée.
- 2) La remarque sous la position 6) et le terme « REMARQUE: » sont supprimés.
- 3) L'actuelle position 7) devient la nouvelle position 6).
- 4) La position 8) est supprimée.
- 5) Les actuelles positions 9) à 18) deviennent les nouvelles positions 7) à 16).

**Art. 3.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 2 « Chirurgie » dudit règlement, il est ajouté une nouvelle section prenant la teneur suivante :

Section 9 - Chirurgie vasculaire

Sous-section 1 - Actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Biopsie de l'artère temporale, par abord direct	HGA11	36,03
2)	Mesure de la pression partielle transcutanée statique et dynamique (en mmHg), réalisée au minimum à 3 niveaux corporels différents à l'aide d'une électrode polarographique, sous contrôle médical, d'une durée minimale de 30 minutes - CAC	HKQ12	11,52

**REMARQUE :**

- 1) La position 2) doit être prestée dans un hôpital.

Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les artères

a) Exérèses

Position	Libellé	Code	Coeff.
----------	---------	------	--------



1)	Traitement d'une tumeur glomique carotidienne, avec conservation ou reconstruction de l'axe carotidien, par toutes voies d'abord	HSQ11	288,24
2)	Réséction d'un kyste adventiciel (poplité), par abord direct	HSA25	313,81

b) Anévrismectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Anévrismectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de continuité des vaisseaux à destinée cérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ12	288,24
2)	Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres supérieurs, par toutes voies d'abord	HSQ13	298,12
3)	Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte thoracique descendante, sans mise en place d'une circulation extracorporelle, par toutes voies d'abord	HSQ14	720,62
4)	Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte abdominale, par toutes voies d'abord	HSQ15	360,31
5)	Anévrismectomie ou résection artérielle ou thromboendartériectomie, avec rétablissement de continuité des artères viscérales, par laparotomie	HSQ16	360,31
6)	Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres inférieurs, par toutes voies d'abord	HSQ17	329,49

c) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage du carrefour aortique et d'une ou de deux artères iliaques avec interposition d'un greffon veineux ou artériel autologue, y compris la préparation du greffon, par toutes voies d'abord	HSQ18	424,65
2)	Pontage du carrefour aortique et d'une ou deux artères iliaques avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord	HSQ19	356,17
3)	Pontage du carrefour aortique incluant une ou deux artères fémorales avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord	HSQ21	396,34
4)	Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'un greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par laparotomie	HSA26	293,05
5)	Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'une prothèse, par laparotomie	HSA27	293,05
6)	Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition de greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par abord direct	HSA28	355,51
7)	Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition d'une prothèse, par toutes voies d'abord	HSQ22	331,48
8)	Pontage axillofémoral ou bifémoral, par abord direct	HSA29	384,34
9)	Pontage distal sur une artère du pied, par abord direct	HSA31	362,71



10)	Ablation d'une prothèse infectée des artères précérébrales, par toutes voies d'abord	HSQ23	235,41
11)	Ablation d'une prothèse infectée du carrefour aortique sous-rénal, par toutes voies d'abord	HSQ24	362,71
12)	Ablation d'une prothèse infectée d'artères périphériques, par toutes voies d'abord	HSQ25	228,20

d) Thrombectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thrombectomie du carrefour aortique et des artères viscérales, par laparotomie	HSA32	269,04
2)	Thrombectomie du carrefour aortique et des artères iliaques, par abord inguino-fémoral uni ou bi-latéral	HSA33	204,17

e) Thromboendartériectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ26	288,24
2)	Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ27	374,72
3)	Thromboendartériectomie d'une artère des membres, par toutes voies d'abord	HSQ28	313,81

Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les veines

a) Chirurgie des varices

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Injections sclérosantes, pour varices sous-cutanées avec pansement compressif, par séance	HTF11	16,80
2)	Injections sclérosantes des troncs saphéniens et/ou des grosses collatérales avec pansement compressif, contrôle échographique éventuel compris, par séance	HTF12	8,64
3)	Nécrossectomie de la saphène et phlébectomies homolatérales, par abord direct	HTA11	76,87
4)	Extraction totale unilatérale de la grande veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA12	91,27
5)	Extraction totale unilatérale de la petite veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA13	76,87
6)	Extirpation complète des varices de la jambe et du pied, par abord direct	HTA14	70,60



b) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage de la veine cave avec tout type de matériel, par laparotomie	HTA15	355,51
2)	Pontage de la veine cave inférieure au cours d'une exérèse de tumeur, par toutes voies d'abord	HTA16	355,51
3)	Pontage d'une veine iliaque avec tout type de matériel, par abord direct	HTA17	293,05
4)	Pontage d'une veine périphérique avec tout type de matériel, par abord direct	HTA18	293,05

Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux

a) Sutures vasculaires

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Suture ou ligature des vaisseaux principaux du cou et de la tête, par toutes voies d'abord, acte isolé	HUQ11	36,03
2)	Suture ou ligature des vaisseaux principaux des membres, par toutes voies d'abord, acte isolé	HUQ12	17,88

b) Pontages

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de greffon veineux ou artériel autologue, y compris la préparation du greffon, par voie cervicale ou thoracique	HUA11	313,81
2)	Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de prothèse(s), par voie cervicale ou thoracique	HUA12	293,05
3)	Pontage séquentiel sur des vaisseaux de la jambe, par abord direct	HUA13	362,71

c) Thrombectomies ou embolectomies

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thrombectomie d'un vaisseau périphérique, par abord direct	HUA14	180,17
2)	Embolectomie d'un vaisseau des membres, par abord direct	HUA15	72,09

d) Autres actes sur les vaisseaux

Position	Libellé	Code	Coeff.
----------	---------	------	--------



1)	Traitement d'une artère ou d'une veine poplitée piégée, par abord direct	HUA16	313,81
2)	Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT	HUB11	70,58
3)	Mise en place d'un accès vasculaire d'hémodialyse externe (cathéter ou système extra-anatomique), par ponction percutanée	HUA17	72,09
4)	Superficialisation d'un segment veineux d'une fistule artério-veineuse, par abord direct	HUQ13	194,57
5)	Création, ablation ou reprise chirurgicale d'une fistule artério-veineuse pour accès vasculaire, par abord direct	HUQ14	194,57

**Art. 4.** Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 8 « Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie », la section 5 « Radiologie interventionnelle » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) Les sous-sections 1 à 7 sont supprimées.
- 2) Il est ajouté 3 nouvelles sous-sections prenant la teneur suivante :

Sous-section 1 - Actes thérapeutiques sur les artères

a) Angioplasties

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ29	127,44
2)	Angioplastie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ31	165,67
3)	Angioplastie d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ32	107,83
4)	Angioplastie de l'aorte, par voie percutanée	HSQ33	127,44
5)	Angioplastie d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ34	127,44
6)	Angioplastie bifurquée du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ35	107,83
7)	Angioplastie d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ36	127,44
8)	Angioplastie d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ37	107,83

b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ38	191,14
2)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ39	248,51



3)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ41	161,74
4)	Angioplastie et endoprothèse de l'aorte, par voie percutanée	HSQ42	191,14
5)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ43	191,14
6)	Angioplastie et endoprothèse bifurquée du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ44	284,29
7)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ45	191,14
8)	Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ46	161,74

c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ47	230,35
2)	Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée	HSQ48	299,47
3)	Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HSQ49	215,65
4)	Recanalisation de l'aorte, par voie percutanée	HSQ51	215,65
5)	Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ52	191,14
6)	Recanalisation du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée	HSQ53	215,65
7)	Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée	HSQ54	161,74
8)	Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ55	215,65

d) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée	HSQ56	200,95
2)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée	HSQ57	268,58
3)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée	HSQ58	268,58
4)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée	HSQ59	480,42
5)	Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée	HSQ61	816,72
6)	Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée	HSQ62	552,48



7)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée	HSQ63	200,95
----	---	-------	--------

## Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les veines

### a) Angioplasties

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTQ11	107,83
2)	Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée	HTQ12	107,83
3)	Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ13	108,08
4)	Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ14	107,83

### b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTQ15	162,22
2)	Angioplastie et endoprothèse de la veine cave, par voie percutanée	HTQ16	161,74
3)	Angioplastie et endoprothèse d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ17	162,47
4)	Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ18	162,22

### c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Recanalisation d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTQ19	215,65
2)	Recanalisation de la veine cave, par voie percutanée	HTQ21	177,90
3)	Recanalisation d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ22	215,65
4)	Recanalisation d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ23	215,65

### d) Autres traitements endovasculaires

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Extraction d'un corps étranger intravasculaire, par toutes voies d'abord	HTQ24	48,04
2)	Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise, par voie percutanée	HTQ25	215,65



3)	Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave inférieure, par voie percutanée	HTQ26	93,12
4)	Traitement endovasculaire unilatéral de la grande veine saphène, avec guidage échographique peropératoire et phlébectomie, par voie percutanée	HTF13	91,27
5)	Traitement endovasculaire unilatéral de la petite veine saphène et phlébectomie, par voie percutanée	HTF14	76,87

### Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux

#### a) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur, par voie percutanée	HUQ15	186,25
2)	Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre inférieur, par voie percutanée	HUQ16	186,25

#### b) Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ17	118,62

#### c) Embolisation d'un vaisseau pour anévrisme ou autre malformation vasculaire ou pour traumatisme

Position	Libellé	Code	Coeff.
1)	Embolisation d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ18	127,44

3) Les actuelles sous-sections 8 à 10 deviennent les nouvelles sous-sections 4 à 6.

4) Les remarques sont modifiées comme suit :

a) La remarque 1) prend la teneur suivante :

« 1) Les coefficients des actes comprennent l'anesthésie locale, la ponction respectivement le cathétérisme et l'imagerie des régions traitées. »

b) La remarque 2) prend la teneur suivante :



« 2) Les positions des sous-sections 1 à 3 sont cumulables (en appliquant l'article 9 alinéa 1er), si elles portent sur des lésions distinctes situées sur des artères différentes, selon la nomenclature anatomique conventionnelle. »

c) La remarque 3) prend la teneur suivante :

« 3) En cas de thrombolyse (sous-section 3, b)), une angiographie de contrôle peut être mise en compte si ce contrôle est effectué au minimum 12 heures après la thrombolyse et au plus tard dans les 72 heures. Ce contrôle angiographique ne peut être mis en compte qu'une fois par jour."

Par dérogation à l'article 9, alinéa final, l'accord du contrôle médical n'est pas requis sous ces conditions. »

d) La remarque 4) prend la teneur suivante :

« 4) Par dérogation à l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup>, en cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5, sous-sections 1 à 3) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie vasculaire (chapitre 2, section 9), les deux actes peuvent être cumulés à plein tarif entre eux. Le cas échéant, le troisième acte est facturé à cinquante pour cent. Les actes suivant le troisième acte ne donnent pas lieu à honoraires. »

e) Il est ajouté une 5<sup>ème</sup> remarque prenant la teneur suivante :

« 5) En cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie biliaire (chapitre 2, section 6, sous-section 6), le cumul des tarifs pour un même médecin n'est pas possible dans la même séance. »

f) Il est ajouté une 6<sup>ème</sup> remarque prenant la teneur suivante :

« 6) Les codes de radiologie interventionnelle prévus aux sous-sections 1 à 3 ne sont pas cumulables dans une même séance avec les codes HGA11, HKQ12, HSA25, HSQ11, HSQ12, HSQ23 à HSQ25, HSQ26, HSQ27, HTA11 à HTA16, HTF11, HTF12, HUA11, HUA12, HUA16, HUQ11, HUQ12, HUQ14. »

**Art.5.** Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur le **jj/mm/aaaa**.

**Art.6.** Notre Ministre de la Sécurité Sociale et notre Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

### **Exposé des motifs**

L'adaptation de la sous-section 5 « Vaisseaux » de la section 2 « Chirurgie générale » du chapitre 2 « Chirurgie » et de la section 5 « Radiologie interventionnelle » du chapitre 8 « Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie » de la deuxième partie « Actes techniques » de la nomenclature des actes et services des médecins s'impose afin de mieux décrire la pratique chirurgicale actuelle et de permettre une tarification qui reflète effectivement les prestations réalisées.



L'introduction de nouveaux actes doit accompagner l'évolution des techniques et des pratiques « en mettant l'accent sur le respect des derniers standards et acquis scientifiques, la prise en compte des facteurs temps, difficulté intellectuelle et/ou technique, risque et pénibilité et des orientations en matière de services de santé publique, de permanence et de garde, et aussi dans l'optique de maintenir l'attractivité de l'exercice hospitalier et extrahospitalier de la médecine », tel que cela a été exprimé au sein du chapitre « Santé » de l'accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Certains actes techniques de chirurgie vasculaire réalisés actuellement ne sont pas repris dans la nomenclature. Une révision intégrale était donc nécessaire.

Voté en séance de la Commission de nomenclature du 3 mai 2023.

Pour la Commission de nomenclature"

Digitally signed by  
Birgit Volkmann  
Date: 2023.05.11  
07:31:55 +02'00'

Dr Birgit VOLKMANN-SCHMITZ